

## RN 147 : face au projet de 2x2 voies entre Couzeix et Nieul, des élus de Haute-Vienne divisés

Sur le projet de 2x2 voies entre Couzeix et Nieul, en parallèle de l'actuelle RN 147, les élus concernés affichent des vues différentes. Certains y voient une "hérésie" quand d'autres d'autres défendent l'intérêt du projet.

Article inclus dans votre abonnement

Par Sebastien Dubois et Florence Clavaud-Parent

Publié le 10 avril 2025 à 07h54



Pourquoi ce projet?? Et pourquoi maintenant?? L'enquête publique sur la 2x2 voies entre Couzeix et Nieul, en parallèle de l'actuelle RN 147, a des airs "d'Arlésienne", comme le dit la maire de Nieul, Béatrice Tricard. Alors que le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, il y a cinq ans, ce tronçon de 6,5 km, pour un coût de 132 millions, divise les élus, sur son coût, comme sur son impact environnemental.

Un calendrier jugé étonnant les interroge également. « On n'a pas vraiment de réponse », regrette la maire de Nieul. « Cette enquête publique était prévue dans le calendrier, il est normal qu'elle se déroule », nuance le président du Département, Jean-Claude Leblois.

**1. Les opposants.** "Depuis dix ans", l'actuel maire de Couzeix, Sébastien Larcher travaille sur ce dossier. "Ça remonte à une visite de François Hollande à Limoges, où la problématique de la RN 147 avait été mise sur le devant de la scène. Il y avait alors trois hypothèses : une plus à l'est, une sur la RN 147 actuelle et ce tronçon de 6,5 km."

## "Hérésie"

Baptisé tracé "magenta", "c'est le plus extraordinaire des tracés", insiste-t-il. "Une hérésie, en termes d'impact environnemental, de zones humides et d'habitat", complète Sébastien Larcher. L'édile, davantage favorable au projet d'A147, souhaite faire voter une motion contre cette nouvelle enquête, en conseil municipal. "Les autres tracés, Saint-Jouvent et Chaptelat n'en voulaient pas", replace Béatrice Tricard.

La maire de Nieul juge que "ce tracé ne va pas résoudre le problème de la 147 ». Les points faibles du projet, pour les opposants, sont notamment « les entonnoirs" de sorties à Couzeix et à Nieul et un passage à deux voies sur plus d'un kilomètre. Le coût aussi interroge : "Quand je vois qu'on va mettre 150 M€ pour revaloriser les dotations des communes, et 130 M€ sur ce projet, c'est une hérésie", tance l'édile couzeixois.

Ce dernier s'en est ouvert à la députée Manon Meunier (LFI). "Dans un contexte budgétaire contraint, c'est incompréhensible, souligne-t-elle. Cet argent pourrait être mis ailleurs, même sur la 147."

"Conscients des enjeux de sécurité", les trois élus pointent que "la zone concernée n'est pas la plus accidentogène". Les opposants préconisent "des aménagements" de la 147.

"Sans remettre en cause cet aspect sécurité, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi et tomber sous l'emprise d'intérêts particuliers", plaide l'insoumise.

**Manon Meunier (Députée LFI de la 3e circonscription)**

**2. Les soutiens.** Le président du Département, et celui de Limoges Métropole figurent parmi les soutiens de ce projet. "Je suis évidemment favorable, c'est une question de sécurité, de fluidité et de développement du territoire", avance le socialiste. Dans ce dossier, les nouvelles exigences écologiques, qui peuvent aller jusqu'à stopper un projet déjà en cours, comme le montre le cas de l'A 69, sont dans toutes les têtes.

"Ce type de projet, poursuit Jean-Claude Leblois, est toujours soumis à de multiples péripéties. Il serait enfin temps que le législateur, passé un certain stade dans l'aboutissement des études, prononce une décision sans appel pour arrêter (c'est-à-dire décider) le projet. Il apporterait ainsi une garantie au citoyen : on ne joue pas avec l'argent public."

## "On veut qu'il y ait un mort??"

Sur un ton différent, Guillaume Guérin, le président de Limoges Métropole dont la collectivité participe autour de 10 millions au projet, dit peu ou prou la même chose. "Est-ce qu'on veut qu'il y ait des morts ou est-ce qu'on veut des infrastructures?? C'est l'une des routes les plus accidentogènes. Tout le monde pleure quand il y a un mort, mais les mêmes ne veulent pas que les travaux se fassent. Au-delà de la liaison vers Poitiers, c'est un vrai enjeu d'aménagement du territoire."

Sur son coût, l'élu limougeaud comprend les réticences.

"Le coût des marchés publics est aberrant et les collectivités ne doivent pas être des vaches à lait. Mais les 130 millions correspondent aux prix au taquet, juste après le Covid. Ils sont sans doute plus bas aujourd'hui."

**Guillaume Guérin (Président LR de Limoges Métropole)**



---

## Déjà une enquête publique et une déclaration d'utilité publique en 2019 et 2020

---

**Le serpent de mer de ce tronçon de 6,5 km est acté par plusieurs actes de procédures administratives.**



À la fin de l'été 2024, trois maisons ont été détruites sur le futur tracé de la route express. Photo Nathalie Goursaud

En 2019, une première enquête publique avait abouti, un an plus tard, en plein Covid, à une déclaration d'utilité publique, qui a permis les premières expropriations. Entre 2023 et 2025, le Conseil national de la protection de la nature (CNP) a rendu trois avis : les deux premiers défavorables et le troisième, "favorable sous conditions", dont la mise en place d'un comité de suivi.

Mais selon le maire de Couzeix, "l'enquête environnementale tomberait en juin 2025" et peut-être la DUP avec. "Cela expliquerait l'empressement actuel", avance Manon Meunier. La DUP mentionne une durée de cinq ans pour mettre en œuvre les expropriations, mais ne dit en revanche rien de l'exécution des travaux.

Trois maisons ont depuis été détruites, selon un article publié sur notre site, en novembre dernier. "Les travaux nécessitent l'obtention préalable de l'autorisation environnementale pour laquelle le dossier est en cours d'instruction", indiquait alors la préfecture.

Sollicité, l'État précise que la déclaration d'utilité publique, prise en 2020, court jusqu'au 20 juin de l'année en cours. "Elle peut être prorogée sans nouvelle enquête publique", précisent les services de l'État. La nouvelle enquête publique, en cours jusqu'au 23 avril, est bien liée "à une demande d'autorisation environnementale et à une demande de permis d'aménager", ajoute la préfecture.